



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 106

## Loi modifiant la Loi sur la presse

---

**Présentation**

**Présenté par**  
**M. Paul Bégin**  
**Ministre de la Justice**



---

Éditeur officiel du Québec  
1997

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi modifie la Loi sur la presse afin de rendre applicable à des journaux distribués gratuitement, notamment les divers hebdomadaires régionaux ou locaux, le processus de rétractation prévu à cette loi qui est actuellement réservé à des journaux publiés à des fins de vente.*

# Projet de loi n° 106

## LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PRESSE

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'article 1 de la Loi sur la presse (L.R.Q., chapitre P-19) est modifié par le remplacement des mots « pour fins de vente et de distribution » par les mots « à des fins de vente ou de distribution gratuite ».
- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).